

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3211

3 novembre 2014

SOMMAIRE

Al Masah Asset Management S.à r.l 154102	Electrabel Invest Luxembourg154084
Altex Diffusion S.à r.l154090	Enak Constructions Sàrl154087
Andromeda Investments S.à r.l154091	Esybiz S.A
Anglo Securities Vancouver S.à r.l 154089	Europa-Taxis S.à r.l
Apexco S.A154093	European Diversified Bond Fund154087
Avireina S.A	Eurowatt S.à.r.l
Aviva Investors Hedge Funds154090	Exa Industries S.A154086
Bambini Sàrl154126	Facility S.A
bit Informatik S.à r.l154090	Ferrero International S.A154082
Carey Consultants S.A154082	Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A 154088
Casa Abad S.A154105	Finic XXI Lux S.à r.l154086
CQS Finance S.A154115	First Innovation Technology Management
DA Jupiter Lux Holdings S.à r.l154103	S.A154088
DGREL Holdco S.à r.l	FSA Invest S.A
DMX S.A154083	Furstenberg S.à r.l
Do Invest Soparfi S.A154083	Fusion Funding Luxembourg S.à r.l 154082
Dornstatt Group SA154086	Krucza SCSp
DRAGOON S.A154092	Le Premier VII S.à r.l154089
Dsquared2 Holding S.A154083	Links Bidco S.à r.l
DSquared2 Properties S.A154083	Mesotos SC
Eig Greenko Holdings S.à r.l	Multi Stars Sicav
Ekab S.A154084	Naiades Capital Fund SCA154082
Ekab S.A154084	P.C.K. S.àr.l
ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société	Sadia S.A154128
de gestion de patrimoine familial 154087	Sogecore S.A
ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société	Theophyllia S.à r.l
de gestion de patrimoine familial154085	Von Malburgh Automobiles SC154091
ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société	
de gestion de patrimoine familial154084	



FSA Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151551/10.

(140172995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Carey Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.683.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151443/10.

(140173092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Fusion Funding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 october 2014.

Fusion Funding Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014152754/11.

(140174426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Dépôt rectificatif L1485005

La liste des signataires autorisés au 1 ^{er} octobre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152758/11.

(140174604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Naiades Capital Fund SCA, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.076.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Naiades Capital Fund SCA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014151686/12.

(140173056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2014.



DSquared2 Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 151.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152687/9.

(140174846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Do Invest Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 180.617.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152682/10.

(140174407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

DMX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.321.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société DMX SA inscrite au RC sous le numéro B125 321, réuni au siège de la prédite société le 1 ^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- 1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1 ^{er} octobre 2014.
- 2 Constater le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1 er octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014152681/16.

(140175136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Dsquared2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 117.450.

FXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 septembre 2014:

- a nommé comme nouveau réviseur d'entreprises agréé la société Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, pour les comptes statutaires des exercices clôturés les 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.
- a pris acte de la démission de l'administrateur Sébastien Gravière de son mandat d'administrateur et a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Denis Brever, né à Malmedy (Belgique) le 2 janvier 1983, de nationalité belge, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. M. Brever terminera la mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014152688/19.

(140174809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



Ekab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152702/9.

(140174955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Ekab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152703/9.

(140174956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Electrabel Invest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 5.222.

Le Conseil d'administration, en sa séance 29 septembre 2014, a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Alain Pasteleurs avec effet au 29 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 septembre 2014.

R. Azoughagh / Fl. Poncelet Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014152718/13.

(140174518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 24.287.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 12 mars 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:
- * ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société de gestion de patrimoine familial
- * Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24287
- * Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
 - Agent domiciliataire:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 30 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1 er octobre 2014.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

L'agent domiciliataire

Joost Tulkers / Andrew O'Shea

Class A Committee member / Class B Committee member

Référence de publication: 2014152717/23.

(140174843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



Europa-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 69.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152732/9.

(140174697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Eig Greenko Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 188.954.

- Le siège social complet de la société, EIG Energy Fund XV (Cayman) L.P. est «4 th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchinson Drive, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands» au lieu de «Century Yard, Cricket Square, bâtiment 4 th floor, KY - KY1-1111 Hutchins Drive, Grand Cayman».

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014152712/14.

(140174848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.287.

Extrait de la lettre de démission datée du 30 septembre 2014

En date du 30 septembre 2014 Madame Marjoleine van Oort a démissionné unilatéralement en tant que gérant de la société Elderberry Properties S.A. SPF, une société de gestion de patrimoine familiale sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.287, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014152716/15.

(140174142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Esybiz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.141.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société ESYBIZ SA inscrite au RC sous le numéro B120.141, réuni au siège de la prédite société le 1 ^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1 transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1 ^{er} octobre 2014.

2 Constater le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1 ^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014152729/16.

(140175154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



Dornstatt Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 148.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152685/10.

(140174610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Eurowatt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.019.

EXTRAIT

Avec effet au 26 septembre 2014, Monsieur Dominique DARNE a démissionné de son mandat de gérant de la société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014152739/13.

(140174764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Finic XXI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.062.500,00.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 175.401.

Extrait du Conseil de Gérance du 25 août 2014

Le Conseil de Gérance du 25 août 2014 vous prie de noter que, depuis le 1 ^{er} janvier 2014, l'adresse de Monsieur Nicoletta Christophe, actionnaire et gérant, est la suivante:

233 A, Route de Kayl

L-3514 Dudelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014152767/15.

(140174516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Exa Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.760.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société EXA INDUSTRIES SA inscrite au RC sous le numéro B98.760, réuni au siège de la prédite société le 1 ^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1 transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1 ^{er} octobre 2014.

2 Constater le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1 ^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014152741/16.

(140175159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 97.091.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152747/9.

(140175142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

Le bilan au 31 mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND SICAV - FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014152733/12.

(140174415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.287.

Extrait de la lettre de démission datée du 30 septembre 2014

En date du 30 septembre 2014 Madame Claudine Schinker a démissionné unilatéralement en tant que gérant de la société Elderberry Properties S.A. SPF, une société de gestion de patrimoine familiale sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.287, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014152715/15.

(140174142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Enak Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 70, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 161.163.

Extrait de la décision de l'associé unique prise en date du 1 er octobre 2014

1* Nomination de Monsieur Mario José GADELHO MENDES, né le 19 mars 1956, demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 33 rue de Stalingrad,

avec mandat de gérant technique de la société,ce, pour une durée indéterminée.

2* Monsieur KOLASINAC Nermin est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est engagée

par la signature unique de Monsieur KOLASINAC Nermin où

par les signatures conjointes de Monsieur Mario José GADELHO MENDES gérant technique, et Monsieur KOLASI-NAC Nermin, gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 01.10.2014.

Référence de publication: 2014152722/18.

(140174460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



First Innovation Technology Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.662.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152749/10.

(140174681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Furstenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152753/10.

(140174556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.331.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE SA inscrite au RC sous le numéro B90.331, réuni au siège de la prédite société le 1 ^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1 ^{er} octobre 2014.

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014152760/14.

(140175063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Krucza SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.339.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts signé en date du 19 septembre 2014, que les parts de la société, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé

Nombre
d'actions

KREH Fundusz Inwestycyjny Zamkniety

Ul. Grójecka 5

02-019 Varsovie

Polande

représenté par

 Copernicus Capital Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych S.A.
 4,999

 Total
 4,999

Luxembourg, le 03 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152879/20.

(140175110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



P.C.K. S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 140.009.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014151121/10.

(140172394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Le Premier VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.594.

RECTIFICATIF

Cette mention remplacera la précédente version déposée le 04/09/2014

B113594 - L140157863

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150972/13.

(140172108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Links Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.178,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.566.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014150974/15.

(140172243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Anglo Securities Vancouver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.325.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

Anglo Securities Vancouver Sàrl

7, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 1 er Octobre 2014.

Pour Anglo Securities Vancouver Sàrl

United International Management S.A

Référence de publication: 2014151877/16.

(140173740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.



Aviva Investors Hedge Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 93.335.

Le bilan du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151887/9.

(140173683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

bit Informatik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 130.422.

Der Jahresabschluss per 31-12-2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Die Verwaltung

Référence de publication: 2014152503/11.

(140175181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Altex Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.959.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014152547/12.

(140175143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Avireina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.184.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 29 août 2014 a décidé

- de renouveler les mandats des administrateurs

M. Antoine Hientgen, expert-comptable, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Mme. Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

- de nommer M. Alain Schreurs, juriste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes

FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le mandat de M. Manuel Hack n'a pas été renouvelé.

AVIREINA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014151916/20.

(140174096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.



Theophyllia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152429/10.

(140173671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Mesotos SC, Société Civile, (anc. Von Malburgh Automobiles SC).

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.243.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 er octobre 2014

L'assemblée de décide de modifier la dénomination de la société qui se nomme désormais MESOTOS SC.

Par conséquent, l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

« Art. 3. La dénomination est: MESOTOS SC»

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014152460/12.

(140173726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Multi Stars Sicay, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.371.

Les comptes annuels pour la période du 17 juillet 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTI STARS SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014152244/13.

(140174031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Andromeda Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.839.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Galaxy Bidco Limited, associé unique de la société susmentionnée, enregistré auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 113 705, a désormais son siège social à l'adresse suivante: 1, Waverley Place, Union Street, St Helier, JE1 1SG Jersey, Channel Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014152518/17.

(140174324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



DRAGOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 180.604.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme dénommée "DRAGOON S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2885 du 16 novembre 2013. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 1 ^{er} août 2014, acte en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 604.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, prénommée.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

- I. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissent dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
 - 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
 - 2) Décharge aux organes de la société;
 - 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
 - 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires aux comptes de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs ou des commissaires aux comptes de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme «C.G. Consulting», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.188 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.



L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41622. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145454/71.

(140165681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Apexco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.732.

In the year two thousand fourteen, on the fifth of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of APEXCO S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 82.732), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on June 14, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1235 of December 27, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on October 16, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1707 of November 29, 2002.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

- II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- That the agenda of the Meeting is the following:
 - 1.- Deliberation on the dissolution of the company.
 - 2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Stratego Managing S.à r.l., having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.



It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme APEXCO S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 82.732), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1235 du 27 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1707 du 29 novembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
 - 1.- Délibération sur la dissolution de la société.
 - 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse rosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.



Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française.

Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42450. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146569/113.

(140167518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

DGREL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 190.484.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of September.

Before Us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (in liquidation), a public limited company, incorporated and existing under the laws of Jersey, with registered office at First Floor, 40 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QB, registered under the Jersey Companies Register under number 73490.

here represented by Sophie Henryon, employee, having her professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of one (1) proxy given on September 18, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of DGREL Holdco S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).



In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at seventy-five thousand Euro (EUR 75.000,00) represented by seventy-five thousand (75.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital, including the already subscribed share capital is fixed at six million nine hundred seventy-five thousand Euro (EUR 6.975.000,00) represented by six million nine hundred seventy-five thousand (6.975.000) shares.

The Sole Manager or the Board of Managers is also authorized to issue convertible instruments within the limits of the authorized capital. The Sole Manager or Board of Managers will determine the conditions of the convertible instruments.

Furthermore, the Sole Manager or Board of Managers is authorized, during a period of five (5) years from the date hereof, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may only be subscribed and shares issued and paid up (with or without issue premium) by conversion of convertible instruments. The Sole Manager or Board of Managers is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Sole Manager or Board of Managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Sole Manager or Board of Managers acts to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

- Art. 6. The authorized share capital and the subscribed share capital of the Company capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.
- **Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.
 - Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.
- **Art. 10.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.
- **Art. 11.** In dealing with third parties, the Sole Manager or Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.



Art. 12. The Sole Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.



The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in kind as follows:

Subscriber	Shares	Payment
DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (in liquidation), prenamed	75.000	EUR 75.000,00
Total	75.000	EUR 75.000,00

The amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75.000,00) has been fully paid up by contribution in kind of zero point two hundred fifty-four percent (0,254%) of the share capital of DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A., a joint stock company with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B90633.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a signed balance sheet dated July 31, 2014 of DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A. and a certified copy of the share register of DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A.;
- a contribution declaration of DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (in liquidation), prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed shares.

Effective implementation of the contribution

It results from the aforementioned contribution declaration that DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (in liquidation):

- it is the unrestricted owner of the contributed shares, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the shares to be contributed or part of them be transferred to it;
 - the shares to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
 - the contribution of the shares is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in the relevant jurisdictions in order to duly carry out and formalize the transfer and consider it effective anywhere and towards any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand six hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mrs. Michelle Carvill, company director, born on November 26, 1966, in Down (Ireland), with professional address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
- Mr. Alex Van Zeeland, company director, born on October 16, 1970, in s'Gravenhage (The Netherlands), with professional address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2. The address of the registered office of the Company is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (en liquidation), une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, 40 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QB, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 73490.

ici représentée par Sophie Henryon, employée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une (1) procuration donnée le 18 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DGREL Holdco S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Schuttrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,00) représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale de une Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé incluant le capital déjà souscrit est fixé à six millions neuf cent soixante-quinze mille Euro (EUR 6.975.000,00) qui sera représenté par six millions neuf cent soixante-quinze mille (6.975.000) parts sociales.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est aussi autorisé à émettre des instruments convertibles dans les limites du capital autorisé. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera les conditions de ces instruments convertibles.

En outre le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en temps qu'il appartienne le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital ne peuvent être souscrites et les parts sociales émises et libérées (avec ou sans prime d'émission) que par conversion d'instruments convertibles. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est spécialement autorisé à



procéder à de telles émissions sans réserver aux associés antérieurs un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer toute personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 6.** Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.
- **Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.
- Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 10.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.



Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en nature comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (in liquidation), prénommée	75.000	EUR 75.000,00
Total	75.000	FUR 75.000.00

Le montant de soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,00) a été intégralement libéré par apport en nature, consistant en zéro virgule deux cent cinquante-quatre pourcent (0,254%) du capital social de la société anonyme DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B90633.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:



- un bilan signé en date du 31 juillet 2014 de DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A.et une copie certifiée conforme du registre d'associés de DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A.;
- une déclaration d'apport de DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (en liquidation), prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des actions apportées.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte de ladite déclaration d'apport que DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (en liquidation), prénommée:

- est propriétaire sans restriction des actions apportées, celles-ci étant librement transmissibles et n'étant pas sujettes à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les actions apportées ou une partie de celles-ci lui soient transférées;
 - les actions apportées sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
 - l'apport des actions est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions pertinentes aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Michelle Carvill, administrateur de sociétés, née le 26 novembre 1966, à Down (Irlande), avec adresse professionnelle à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
- Monsieur Alex Van Zeeland, administrateur de sociétés, né le 16 octobre 1970, à s'Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
 - 2. L'adresse du siège social est fixée au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12690. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014149979/396.

(140171124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Al Masah Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.819.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 25 septembre 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative, réviseur d'entreprise agréé de la Société, a été renouvelé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels du 31 mars 2015.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152511/14.

(140174473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



DA Jupiter Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.084.152,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 125.494.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of September,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Deutsche Annington Acquisition Holding GmbH., a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Münsterstrasse 248, D-40470 Düsseldorf, Germany and registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf under number HRB 56563 (the Sole Shareholder) of DA Jupiter Lux Holdings S.à r.l. a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, having a share capital of four million eighty-four thousand one hundred fifty-two Euro (EUR 4,084,152.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.494 (the Company).

The Company has been incorporated on March 23, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated April 23, 2007, N° 678. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on 18 April 2014, published in the Mémorial n°1662 dated 27 June 2014.

The Sole Shareholder is duly represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to record:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of directors of the Company has drawn-up, in accordance with articles 262 and 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) common draft terms of the crossborder merger (the Merger) providing for the absorption by the Company of the Company's fully owned subsidiary DA Jupiter NL Holdings B.V., a private limited Dutch company (besloten vennootschap met beperkte aansprakeliijkheid), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Vondelstraat 73, 1054 GK Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 34233375 (the Subsidiary) resulting in the universal transfer of all the assets and liabilities of the Subsidiary, without any restriction or limitation, to the Company, published in the Mémorial, N° - 1730 of July 4, 2014 (the Merger Proposal).

Second resolution

The Sole Shareholder hereby (i) acknowledges that all the documents and information required by article 264, 267 and 278 of the Law have been made available at the registered office of the Company at least one month before the date hereof and to the extent needed, (ii) waives (a) the requirement for a special board report explaining and justifying the Merger from a legal and economic point of view in accordance with article 265 of the Law and (b) the requirements for drawing-up of an accounting statement, in accordance with article 267 of the Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to carry out the Merger by way of the absorption of the Subsidiary by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, in particular the universal transfer of all the assets and liabilities of the Subsidiary to the Company, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Subsidiary shall be treated as having being carried out by the Company as from the first day of the current financial year of the Company, i.e. January 1, 2014, (ii) the merger shall take effect (a) between the merging companies and (b) vis-à-vis third parties, on the date of publication of these shareholders resolutions pursuant to article 273ter (1) of the Law (the Effective Date).

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the above resolutions are subject to the subsequent approval of the Merger Proposal by the Company, as sole shareholder of the Subsidiary, in front of a Dutch notary on or around the date hereof in accordance with the terms and conditions detailed in the Merger Proposal (Condition Suspensive)



Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger and with the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the latter signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour de septembre,

par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Deutsche Annington Acquisition Holding GmbH., une société constituée en vertu des lois allemandes, dont le siège social est établi à Münsterstrasse 248, D-40470 Düsseldorf, Allemagne et immatriculée au registre de commerce du tribunal de Düsseldorf sous le numéro HRB 56563 (l'Associé Unique) de DA Jupiter Lux Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46a, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, disposant d'un capital social de quatre millions quatre-vingt-quatre mille cent cinquante-deux Euro (EUR 4.084.152,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.494 (la Société).

La Société a été constituée le 23 mars 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 23 avril 2007, N° 678. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 18 avril 2014, publié au Mémorial N° 1662 du 27 juin 2014.

L'Associé Unique est dûment représenté par Peggy Simon, employée privée, résidant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique note que le conseil de gérance de la Société a élaboré, conformément aux articles 262 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) les termes d'un projet commun de fusion transfrontalière (la Fusion) prévoyant l'absorption par la Société de la filiale en propriété exclusive de la Société, DA Jupiter NL Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakeliijkheid), dont le siège officiel est établi à Amsterdam, les Pays-Bas, et l'adresse du bureau à Vondelstraat 73, 1054 GK Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34233375 (la Filiale) aboutissant au transfert universel de tous les actifs et passifs de la Filiale, sans restriction ou limitation, à la Société, publiés au Mémorial, N° - 1730 du 4 juillet 2014 (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

Par la présente, l'Associé Unique (i) reconnaît que tous les documents et informations exigés aux 264, 267 et 278 de la Loi ont été mis à disposition au siège social de la Société au moins un moins avant la date des présentes et dans la mesure du nécessaire, (ii) renonce (a) à l'exigence d'émission d'un rapport spécial du conseil expliquant et justifiant la Fusion d'un point de vue juridique et économique conformément à l'article 265 de la Loi et (b) aux exigences de production d'un état comptable, conformément à l'article 267 de la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réaliser la Fusion par voie d'absorption de la Filiale de la Société, conformément aux conditions détaillées du Projet de Fusion, en particulier le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Filiale de la Société, sans restriction ou limitation.



Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Filiale sont à traiter comme si elles avaient été réalisées par la Société à compter du premier jour de l'exercice social en cours, i.e. 1 ^{er} janvier 2014, (ii) la fusion prend effet (a) entre les société fusionnant et (b) vis-à-vis des tiers, à la date de publication des présentes résolutions des associés conformément à l'article 273ter (1) de la Loi (la Date d'Effet).

Cinquième résolution

L'Associé Unique reconnaît que les résolutions ci-dessus sont sujettes à l'approbation subséquente du Projet de Fusion par la Société, en tant qu'associé unique de la Filiale, devant un notaire néerlandais à la date ou une date proche des présentes conformément aux termes et conditions détaillés dans le Projet de Fusion (Condition Suspensive).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout avocat et employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement en qualité de mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en rapport avec la Fusion et les résolutions ci-dessus.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149969/137.

(140171273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Casa Abad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 190.454.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth day of September, at 02:30 p.m. Central European Time; Before Us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr Jozef Leon Hubertus MACHIELS, a Belgian citizen, born in Hasselt (Belgium) on 30 July 1935, having his personal address at Schulhausstrasse 11, 3900 Brig, Switzerland (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

acting in its capacity as sole existing shareholder of Casa Abad, Sociedad Anonima (the «Company»), a company organised and existing under the Mercantile laws of the Republic of Costa Rica, with corporate seat in San José - San José de la esquina Noreste de la Corte Suprema de Justicia, 75 metros este, Casa color blanco, mano derecha, dos plantas, Costa Rica, registered on 3 June 2002 with the Registrar of Companies under number 3-101-333797, incorporated pursuant to a deed executed on 3 June 2002, whose articles of association of the Company have been modified most recently on 20 August 2014, by a deed executed by Mr. Mauricio Martinez Parada, public notary officiating in San José, Costa-Rica,

here duly represented by Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally in 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 14 August 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Shareholder, has requested the undersigned notary to record that:



- I. It is the sole shareholder of the Company holding its entire share capital;
- II. Pursuant to resolutions adopted in San José, Costa-Rica on 20 August 2014 (the "Costa-Rican Sole Shareholder Resolutions"), it resolved among others things:
- (i) to transfer from Costa-Rica to Luxembourg the central administration (administration centrale) and the place of effective management (siège de direction effective) of the Company (but not its registered office which remains in Costa-Rica in consideration of Costa-Rican corporate law requirements) (the "Transfer");
 - (ii) to set the date of effectiveness of the Transfer at 16 September 2014 (the "Effective Date"); and
- (iii) to comply with all applicable laws and in particular the relevant provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Luxembourg Company Law") together with all rules governing the status of Luxembourg public limited liability companies ("société anonyme").

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has further requested the undersigned notary to record the following resolutions, which have for sole purpose to ratify the Costa-Rican Sole Shareholder Resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged - and, if need be, resolved to approve/ratify - the Transfer (i.e. the transfer of the central administration (administration centrale) and the place of effective management (siège de direction effective) of the Company (but not its registered office which remains in Costa-Rica in consideration of Costa-Rican corporate law requirements) from Costa-Rica to Luxembourg) with effect as of the Effective Date.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledged - and, if need be, resolved to approve/ratify - the fixation of the central administration (administration centrale) and the effective place of management (siège de direction effective) of the Company (but not its registered office which remains in Costa-Rica in consideration of Costa-Rican corporate law requirements) at 36, Av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledged - and, if need be, resolved to approve/ratify - that, further to the Transfer, the Company shall operate in the Grand-Duchy of Luxembourg in the form of a société anonyme under the corporate denomination of "CASA ABAD S.A.".

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledged - and, if need be, resolved to approve/ratify - that the share capital of the Company is set at fifty-four million eight hundred thirty-eight thousand seven hundred twenty-seven United States Dollars (USD 54.838.727.-) represented by fifty-four million eight hundred thirty-eight thousand seven hundred twenty-seven (54.838.727) ordinary shares having a par value of one United States Dollar each (USD 1.-), fully subscribed.

Proof of valuation

The Sole Shareholder, represented as here above stated, produced a copy of the report (the "Independent Auditor Report"), based on the interim accounts of the Company as at 30 June 2014 (the "Interim Accounts"), issued by Grant Thornton Lux Audit S.A. qualified independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), duly registered in the public register held by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, having its registered office at 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg, which conclusions are as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not at least corresponding to the number and the par value of the shares to be issued."

Copy of the Independent Auditor Report and of the Interim Accounts, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with this deed with the registration authorities.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledged - and, if need be, resolved to approve/ratify - that all the 54.838.727 (54.838.727) shares of the Company, representing its entire share capital, have been subscribed by and allotted to it.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledged - and, if need be, resolved to approve/ratify - the resignation of the current Costa-Rican directors of the Company with effect as of the Effective Date together with the appointment, as from this date, of the following persons as new directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting approving the Company's annual accounts as at 31 December 2014:

- Mr. Jozef Leon Hubertus MACHIELS, retired, born in Hasselt (Belgium) on 30 July 1935, having his personal address at Schulhausstrasse 11, 3900 Brig, Switzerland;



- Mrs. Fanny MACHIELS, director of companies, born in Hasselt (Belgium) on 13 June 1968, professionally residing at 73, Reeweg, 3720 Kortessem, Belgium; and
- Mr. Gonzalo VALENZUELA SILVA, lawyer, born in Santiago (Chile) on 13 August 1967, professionally residing at Avenida Apoquindi 3885, suite 602, Municipality of Las Condes, Republic of Chile.

The Sole Shareholder further acknowledged - and, if need be, resolved to approve/ratify -that the above listed directors constitute the board of directors (conseil d'administration) of the Company, which duties and powers are set forth in the articles of association of the Company as copied out here below (the "Articles of Association").

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to proceed for the purposes of article 159 of the Luxembourg Company Law - but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of Costa-Rica as a validly incorporated Costa-Rican company - to an adaptation of its Articles of Association, so as to make them comply with the substantive laws of the Grand- Duchy of Luxembourg as from the Effective Date.

The Sole Shareholder resolved to adopt the Articles of Association of the new Company in Luxembourg, which Articles of Association are reproduced hereafter:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "CASA ABAD S.A." (hereafter called the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended (the "Law") and by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

- **Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in San José Costa Rica, and place of central administration and effective management in Luxembourg-city. The place of central administration and effective management may be transferred to any other place within Luxembourg-city by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at fifty-four million eight hundred thirty-eight thousand seven hundred twenty-seven United States Dollars (USD 54.838.727.-) represented by fifty-four million eight hundred thirty-eight thousand seven hundred twenty-seven (54.838.727) ordinary shares having a par value of one United States Dollar each (USD 1.-) each, which have been entirely paid up.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole



owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor (constituant du gage) and a pledgee (créancier gagiste).

Title III. General meetings of shareholders

- **Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.
- **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg-city at the registered office of the Company, or at such other place in of the worldas may be specified in the notice of meeting on the fourth day of the month of June at 2 p.m.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by the Law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.



The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Annual Accounts

Art. 15. The financial year of the Company begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.

The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Title VII. Dividends - Distribution of profits

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VIII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title IX. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the Law."



Transitory dispositions

The first accounting year shall begin in Luxembourg as from the Effective Date and shall end on 31 December 2014. The first shareholders meeting shall be held in 2015.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately EUR 7,000.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, stated herewith that, on request of the above appearing party, represented as here above stated, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The present deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de septembre, à 14h30 heure d'Europe centrale;

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU

Monsieur Jozef Leon Hubertus MACHIELS, citoyen belge, né à Hasselt (Belgique) le 30 juillet 1935, ayant sa résidence personnelle à Schulhausstrasse 11, 3900 Brig, Suisse ("l'Actionnaire Unique"),

agissant en sa capacité d'actionnaire unique existant de Casa Abad, Sociedad Anonima (la «Société»), une société constituée et existant sous les lois commerciales de la République du Costa-Rica, ayant son siège à San José - San José de la esquina Noreste de la Corte Suprema de Justicia, 75 metros este, Casa color blanco, mano derecha, dos plantas, Costa Rica, immatriculée le 3 juin 2002 au Registre des Sociétés sous le numéro 3-101-333797, constituée suivant un acte reçu le 3 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 août 2014 par un acte reçu par M. Mauricio Martinez Parada, notaire public officiant à San José, Costa-Rica,

dûment représenté par Monsieur David MARIA, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privée en date du 14 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

La dite partie, représentée comme indiqué ci-avant, en sa capacité d'Actionnaire Unique, a prié le notaire soussigné d'acter:

I. qu'il est l'actionnaire unique de la Société, détenteur de l'intégralité du capital social;

II. que suite aux résolutions adoptées à San José, Costa-Rica le 20 août 2014 (les «Résolutions de l'Actionnaire Unique au Costa-Rica»), il a entre autres pris les décisions suivantes:

- (i) de transférer du Costa-Rica au Luxembourg l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société (mais pas son siège social qui restera au Costa-Rica en raisons des exigences du droit du Costa-Rica) (le «Transfert»);
 - (ii) de fixer la date d'effectivité du Transfert au 16 septembre 2014 (la «Date d'Effectivité»);
- (iii) de se conformer à toutes les lois applicables et en particulier aux dispositions pertinentes de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés») et à toutes les règles gouvernant le statut des sociétés anonymes luxembourgeoises.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a par la suite demander au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, qui ont pour seul but de ratifier les Résolutions de l'Actionnaire Unique au Costa-Rica:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a accepté - et, si besoin était, a décidé d'approuver/ratifier - le Transfert (i.e. le transfert de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société (mais pas son siège social qui restera au Costa-Rica en raisons des exigences du droit du Costa-Rica) du Costa-Rica vers le Luxembourg) avec effet à la Date d'Effectivité.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a accepté - et, si besoin était, a décidé d'approuver/ratifier - la fixation de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société (mais pas son siège social qui restera au Costa-Rica en raisons des exigences du droit du Costa-Rica) au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.



Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a accepté - et, si besoin était, a décidé d'approuver/ratifier - que suite au Transfert, la Société opérera à Luxembourg sous la forme d'une «société anonyme», sous la dénomination sociale «CASA ABAD S.A.».

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a accepté - et, si besoin était, a décidé d'approuver/ratifier - que le capital social de la Société est fixé à cinquante-quatre millions huit cent trente-huit mille sept cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (54.838.727 USD) représenté par cinquante-quatre millions huit cent trente-huit mille sept cent vingt-sept (54.838.727) actions ordinaires ayant chacune une valeur d'un Dollar des Etats Unis d'Amérique (1,- USD), entièrement souscrites.

Preuve de l'évaluation

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a produit un rapport (le «Rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé») basé sur les comptes intérimaires de la Société au 30 juin 2014 (les «Comptes Intérimaires»), émis par Grant Thornton Lux audit S.A., en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé dûment enregistré sur le registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg, dont les conclusions sont:

«Sur base de notre travail, aucun fait n'est venu à notre attention, qui nous fait croire que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre».

La copie du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé et des Comptes Intérimaires, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de l'Actionnaire Unique et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a accepté - et, si besoin était, a décidé d'approuver/ratifier - que les cinquante-quatre millions huit cent trente-huit mille sept cent vingt-sept (54.838.727) actions ordinaires de la Société, représentant l'entièreté de son capital social ont été souscrites et libérées.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a accepté - et, si besoin était, a décidé d'approuver/ratifier - la démission des actuels administrateurs de la Société au Costa-Rica avec effet au jour de la Date Effective, en même temps que la nomination, à compter de la même date, des personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014:

- M. Jozef Leon Hubertus MACHIELS, retraité, né à Hasselt (Belgique) le 30 juillet 1935, ayant sa résidence personnelle à Schulhausstrasse 11, 3900 Brig, Suisse;
- Mme Fanny MACHIELS, directrice de sociétés, née à Hasselt (Belgique) le 13 juin 1968, résidant professionnellement au 73, Reeweg, 3720 Kortessem, Belgique; et
- M. Gonzalo VALENZUELA SILVA, juriste, né à Santiago (Chili) le 13 août 1967, résidant professionnellement à Avenida Apoquindi 3885, suite 602, Municipality of Las Condes, République du Chili.

L'Actionnaire Unique a pris connaissance - et, si besoin était, a décidé d'approuver/ratifier - que les administrateurs énumérés ci-dessus constituent le conseil d'administration de la Société, dont les pouvoirs et obligations sont prévus dans les statuts de la Société, tels que reproduits ci-dessous.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de procéder pour les besoins de l'article 159 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés - mais avec la compréhension que la Société continue d'être considérée conformément aux lois du Costa-Rica comme une société costaricienne valablement constituée - à l'adaptation de ses Statuts afin de les mettre en conformité avec les lois du Grand-duché de Luxembourg à partir de la Date d'Effectivité.

L'Actionnaire Unique a décidé d'adopter les statuts de la nouvelles Société au Luxembourg, qui sont reproduits cidessous:

STATUTS

Titre I er . Forme - Nom - Objet social - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de «CASA ABAD S.A.», (appelée ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.



L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à San José Costa Rica et l'administration centrale et direction effective dans la ville de Luxembourg. Le lieu de l'administration centrale et de la direction effective pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante-quatre millions huit cent trente-huit mille sept cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (54.838.727 USD) représenté par cinquante-quatre millions huit cent trente-huit mille sept cent vingt-sept (54.838.727) actions d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,-USD) par action, intégralement libérées.

La Société est autorisée, dans les conditions de la Loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nupropriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

- Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg-ville au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le quatrième jour du mois de juin à 14h00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de confé-



rence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procèsverbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, en son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.



Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Titre VII. Dividendes - Distribution de bénéfices

Art. 16. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre IX. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à Luxembourg à la date d'Effectivité et sera clôturé au 31 décembre 2014. La première assemblée annuelle des actionnaires se tiendra en 2015.

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à un montant de EUR 7.000,-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la requête de la partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MARIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 septembre 2014. Relation: RED/2014/2067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014149368/526.

(140170200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.191.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of September.

Before Us Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CQS Finance S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), established and existing under Luxembourg law, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115191, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1105, of June 7, 2006, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 27, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 164, of January 18, 2014 (the Articles).

The meeting is chaired by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Brigitte Martin, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Claudia Rouckert, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at twenty-four million eight hundred twenty-seven thousand one hundred ten United States Dollars (USD 24.827.110,00) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Creation of a new category of shares in the share capital of the Company, to be designated as category C shares (the Category C Shares), having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10,00) each and, except as expressly provided otherwise in the Articles, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares and category B shares;
- 2. Conversion of two million four hundred seventy-nine thousand six hundred ninety-two (2.479.692) existing ordinary shares in the Company into two million four hundred seventy-nine thousand six hundred ninety-two (2.479.692) Category C Shares (the Ordinary Shares Conversion);
- 3. Amendment of article 17 paragraph 4 of the Articles and introduction of paragraphs 5 and 6 thereafter, to give it henceforth the following wording:



" Art. 17. The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided however that the Category C Shares shall accrue a non-cumulative annual preferential dividend payable before any other dividend distribution, in an amount equal to five percent (5%) of the Category C Shares nominal value (the Preferential Dividend). Each Category C Share shall entitle its holder to receive a Preferential Dividend on said Category C Share up to a maximum amount equal to the nominal value of the said Category C Share.

For the avoidance of any doubt, the Preferential Dividend which has accrued can only be declared if paid on the same date and can only be declared if distributable reserves are available to pay such dividend. The general meeting will at its own discretion decide to declare an accrued Preferential Dividend. Notwithstanding the foregoing, no Preferential Dividend can accrue or be declared upon the occurrence of a Trigger Event and as from the Trigger Event Date. For the avoidance of doubt, any Preferential Dividend that has accrued but has not been declared prior to the occurrence of the Trigger Event shall be cancelled and cannot be declared upon the occurrence of a Trigger Event and as from the Trigger Event Date.

The outstanding amount of the net profit, after deduction of the Preferential Dividend, may be distributed to the holders of the remaining shares in proportion to their shareholding of Category B Shares and Ordinary Shares taken together. The holders of the Category C Shares shall solely be entitled to receive the Preferential Dividend and no other dividend."

- 4. Amendment of article 18 paragraph 2 of the Articles and introduction of a paragraph 3 thereafter, to give it henceforth the following wording:
- " **Art. 18.** The holders of the Category C Shares shall be entitled to receive in priority, out of the liquidation profits, the reimbursement of the nominal value of the Category C Shares they hold in the Company, as well as the reimbursement of the share premium attached to the Category C Shares, if any (the Preferential Liquidation Return).

The outstanding amount of the liquidation profits, if any, after deduction of the Preferential Liquidation Return, shall be distributed to the holders of Class B Shares and of the Ordinary Shares taken together, in proportion to their shareholding."

5. Insertion of a new TITLE VIII TRIGGER EVENT with the following wording:

time to time).

"Title VIII. Trigger event

Art. 19. In this article and in the Articles of the Company, as amended from time to time, the following capitalised terms are defined as follows:

Capital Regulations	means, at any time, the laws, regulations, requirements, standards, guidelines and policies relating to capital adequacy for the Group of either (i) the United Kingdom Financial Conduct Authority and/or (ii) any other national or European authority, in each case then in effect in the United Kingdom (or in such other jurisdiction in which
CET1 Capital	the Company may be organized or domiciled) and applicable to the Group. means as of any Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation Date, the sum, expressed in United States Dollars, of all amounts that constitute common equity tier 1 capital of the Group as of such date, less any deductions from common equity tier 1 capital required to be made as of such date, in each case as calculated
	by the Company on a consolidated basis in accordance with the Capital Regulations applicable to the Group on such Semi- Annual Period End Date or Extraordinary Calculation Date, as the case may be. For the purposes of this definition, the term "common equity tier 1 capital" shall have the meaning assigned to such term in CRD IV (as the same may be amended or replaced from time to time) as interpreted and applied in accordance with the Capital Regulations then applicable to the Group.
CRD IV	means the legislative package consisting of Directive 2013/36/EU on access to the activity of credit institutions and the prudential supervision of credit institutions and investment firms and the CRD IV Regulation.
CRD IV Regulation	means Regulation (EU) No. 575/2013 on prudential requirements for credit institutions and investment firms of the European Parliament and of the Council of June 26, 2013.
Extraordinary Calculation Date	means any business day (other than a Semi-Annual Period End Date) on which the Fully Loaded CET1 Ratio is calculated upon the instruction of the United Kingdom Financial Conduct Authority or at the Company's discretion.
Fully Loaded	means, in relation to a measure that is presented or described as being on a "fully loaded basis," that such measure is calculated without applying the transitional

provisions set out in Part Ten of the CRD IV Regulation (as may be amended from



Fully Loaded CET1 Ratio means, as of any Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation Date,

as the case may be, the ratio of CET1 Capital as of such date to the Risk Weighted Assets as of the same date, expressed as a percentage and on the basis that all measures used in such calculation shall be calculated on a Fully Loaded basis.

Group means the Company and entities included in the CQS "E.E.A. Group" from time to

time as defined in accordance with the rules of the United Kingdom Financial Conduct

Authority.

Risk Weighted Assets means, as of any Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation Date,

as the case may be, the aggregate amount, expressed in United States Dollars, of the risk weighted assets of the Group as of such date, as calculated by the Company on a consolidated basis in accordance with the Capital Regulations applicable to the Group on such date. For the purposes of this definition, the term "risk weighted assets" means the risk weighted assets or total risk exposure amount, as calculated by the Company in accordance with the Capital Regulations applicable to the Group.

Semi-Annual Period End Date means the last day of each period for which the semiannual capital adequacy

calculation is required to be provided to the United Kingdom Financial Conduct

Authority.

Trigger Event A "Trigger Event" shall occur if the Fully Loaded CET1 Ratio as of any Semi-Annual

Period End Date or Extraordinary Calculation Date, as the case may be, is less than

six percent (6%) on such date.

Trigger Event Date means the date as of any Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation

Date, as the case may be, when the Trigger Event occurs.

Upon the occurrence of the Trigger Event and as from the Trigger Event Date, the Category C Shares will be automatically converted into Ordinary Shares and shall no longer entitle their holders to receive a Preferential Dividend (as detailed under Article 17) nor the Preferential Liquidation Return. For the avoidance of doubt, no Preferential Dividend shall accrue or be declared upon the occurrence of the Trigger Event and as from the Trigger Event Date.

The board of directors is hereby authorized as from the date of the notarial deed enacting the present resolutions to take resolutions under private seal in order to (i) acknowledge the occurrence of the Trigger Event, and (ii) fix the Trigger Event Date.

The board of directors is also hereby authorized, upon occurrence of the Trigger Event Date, to record the conversion of the Category C Shares into Ordinary Shares and the amendment of the Articles of the Company by virtue of a notarial deed. For the avoidance of any doubt and in the absence of a deed whereby the Category C Shares are converted into Ordinary Shares, on and from the Trigger Event Date the Category C Shares shall rank pari passu with the Ordinary Shares as regards the distribution of the liquidation boni, if any."

- 6. Renumbering of the former TITLE VIII GENERAL PROVISION of the Articles into TITLE IX GENERAL PROVISION;
- 7. Amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles and introduction of paragraphs 3 to 5 thereafter, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at twenty-four million eight hundred twenty-seven thousand one hundred ten United States Dollars (USD 24.827.110,00) represented by two thousand nine hundred ninety-nine (2.999) ordinary shares (the Ordinary Shares), twenty (20) category B shares (the Category B Shares), and two million four hundred seventy-nine thousand six hundred ninety-two (2.479.692) category C shares (the Category C Shares), all of ten United States Dollars (USD 10,00) each, carrying one voting right each in the general shareholders meetings.

Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at one hundred million United States Dollars (USD 100.000.000,00) represented by an aggregate number of ten million (10.000.000) Ordinary Shares, Category B Shares or Category C Shares, of a nominal value of ten United States Dollars (USD 10,00), each.

The Board is authorized, during a period of five (5) years from the date of publication of the public deed amending the Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Ordinary Shares, Category B Shares and Category C Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Board and in accordance with the Law. The Board is specifically authorized to proceed to issue such authorized Ordinary Shares, Category B Shares and Category C Shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe the Ordinary Shares, Category B Shares and/or Category C Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Ordinary Shares, Category B Shares and Category C Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the Board passes a notarial deed to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action."



- 8. Introduction of a paragraph 2 to article 11 of the Articles, to give it henceforth the following wording:
- "The Board may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law, the Articles and any other relevant legal requirements."
 - 9. Miscellaneous.
 - IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to create a new category of shares in the share capital of the Company, to be designated as Category C Shares, having a nominal value of ten United Stated Dollars (USD 10,00) each and, except as expressly provided otherwise in the Articles, having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares and Category B Shares.

Second resolution

The meeting resolves to convert two million four hundred seventy-nine thousand six hundred ninety-two (2.479.692) Ordinary Shares in the Company into two million four hundred seventy-nine thousand six hundred ninety-two (2.479.692) Category C Shares having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10,00) each (the Ordinary Shares Conversion).

Third resolution

The meeting resolves to amend article 17 paragraph 4 of the Articles and to introduce paragraphs 5 and 6 thereafter, to give it henceforth the following wording:

" Art. 17. The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided however that the Category C Shares shall accrue a non-cumulative annual preferential dividend payable before any other dividend distribution, in an amount equal to five percent (5%) of the Category C Shares nominal value (the Preferential Dividend). Each Category C Share shall entitle its holder to receive a Preferential Dividend on said Category C Share up to a maximum amount equal to the nominal value of the said Category C Share.

For the avoidance of any doubt, the Preferential Dividend which has accrued can only be declared if paid on the same date and can only be declared if distributable reserves are available to pay such dividend. The general meeting will at its own discretion decide to declare an accrued Preferential Dividend. Notwithstanding the foregoing, no Preferential Dividend can accrue or be declared upon the occurrence of a Trigger Event and as from the Trigger Event Date. For the avoidance of doubt, any Preferential Dividend that has accrued but has not been declared prior to the occurrence of the Trigger Event shall be cancelled and cannot be declared upon the occurrence of a Trigger Event and as from the Trigger Event Date.

The outstanding amount of the net profit, after deduction of the Preferential Dividend, may be distributed to the holders of the remaining shares in proportion to their shareholding of Category B Shares and Ordinary Shares taken together. The holders of the Category C Shares shall solely be entitled to receive the Preferential Dividend and no other dividend."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 18 paragraph 2 of the Articles and to introduce a paragraph 3 thereafter, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 18.** The holders of the Category C Shares shall be entitled to receive in priority, out of the liquidation profits, the reimbursement of the nominal value of the Category C Shares they hold in the Company, as well as the reimbursement of the share premium attached to the Category C Shares, if any (the Preferential Liquidation Return).

The outstanding amount of the liquidation profits, if any, after deduction of the Preferential Liquidation Return, shall be distributed to the holders of Class B Shares and of the Ordinary Shares taken together, in proportion to their shareholding."

Fifth resolution

The meeting resolves to insert a new TITLE VIII TRIGGER EVENT with the following wording:

"Title VIII. Trigger event

Art. 19. In this article and in the Articles of the Company, as amended from time to time, the following capitalised terms are defined as follows:

Capital Regulations

means, at any time, the laws, regulations, requirements, standards, guidelines and policies relating to capital adequacy for the Group of either (i) the United Kingdom Financial Conduct Authority and/or (ii) any other national or European authority, in each case then in effect in the United Kingdom (or in such other jurisdiction in which the Company may be organized or domiciled) and applicable to the Group.



CET1 Capital means as of any Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation Date,

the sum, expressed in United States Dollars, of all amounts that constitute common equity tier 1 capital of the Group as of such date, less any deductions from common equity tier 1 capital required to be made as of such date, in each case as calculated by the Company on a consolidated basis in accordance with the Capital Regulations applicable to the Group on such Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation Date, as the case may be. For the purposes of this definition, the term "common equity tier 1 capital" shall have the meaning assigned to such term in CRD IV (as the same may be amended or replaced from time to time) as interpreted and applied in accordance with the Capital Regulations then applicable to the Group.

CRD IV means the legislative package consisting of Directive 2013/36/EU on access to the

activity of credit institutions and the prudential supervision of credit institutions and

investment firms and the CRD IV Regulation.

CRD IV Regulation means Regulation (EU) No. 575/2013 on prudential requirements for credit

institutions and investment firms of the European Parliament and of the Council of

June 26, 2013.

Extraordinary Calculation Date means any business day (other than a Semi-Annual Period End Date) on which the

Fully Loaded CET1 Ratio is calculated upon the instruction of the United Kingdom

Financial Conduct Authority or at the Company's discretion.

Fully Loaded means, in relation to a measure that is presented or described as being on a "fully

loaded basis," that such measure is calculated without applying the transitional provisions set out in Part Ten of the CRD IV Regulation (as may be amended from

time to time).

Fully Loaded CET1 Ratio means, as of any Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation Date,

as the case maybe, the ratio of CET1 Capital as of such date to the Risk Weighted Assets as of the same date, expressed as a percentage and on the basis that all measures used in such calculation shall be calculated on a Fully Loaded basis.

Group means the Company and entities included in the CQS "E.E.A. Group" from time to

time as defined in accordance with the rules of the United Kingdom Financial Conduct

Authority.

Risk Weighted Assets means, as of any Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation Date,

as the case may be, the aggregate amount, expressed in United States Dollars, of the risk weighted assets of the Group as of such date, as calculated by the Company on a consolidated basis in accordance with the Capital Regulations applicable to the Group on such date. For the purposes of this definition, the term "risk weighted assets" means the risk weighted assets or total risk exposure amount, as calculated by the Company in accordance with the Capital Regulations applicable to the Group.

Semi-Annual Period End Date means the last day of each period for which the semi-annual capital adequacy

calculation is required to be provided to the United Kingdom Financial Conduct

Authority.

Trigger Event A "Trigger Event" shall occur if the Fully Loaded CET1 Ratio as of any Semi-Annual

Period End Date or Extraordinary Calculation Date, as the case may be, is less than

six percent (6%) on such date.

Trigger Event Date means the date as of any Semi-Annual Period End Date or Extraordinary Calculation

Date, as the case may be, when the Trigger Event occurs.

Upon the occurrence of the Trigger Event and as from the Trigger Event Date, the Category C Shares will be automatically converted into Ordinary Shares and shall no longer entitle their holders to receive a Preferential Dividend (as detailed under Article 17), nor the Preferential Liquidation Return. For the avoidance of doubt, no Preferential Dividend shall accrue or be declared upon the occurrence of the Trigger Event and as from the Trigger Event Date.

The board of directors is hereby authorized as from the date of the notarial deed enacting the present resolutions to take resolutions under private seal in order to (i) acknowledge the occurrence of the Trigger Event, and (ii) fix the Trigger Event Date.

The board of directors is also hereby authorized, upon occurrence of the Trigger Event Date, to record the conversion of the Category C Shares into Ordinary Shares and the amendment of the Articles of the Company by virtue of a notarial deed. For the avoidance of any doubt and in the absence of a deed whereby the Category C Shares are converted into Ordinary Shares, on and from the Trigger Event Date the Category C Shares shall rank pari passu with the Ordinary Shares as regards the distribution of the liquidation boni, if any."



Sixth resolution

Considering the insertion of the new TITLE VIII TRIGGER EVENT, the meeting resolves to renumber the former TITLE VIII GENERAL PROVISION of the Articles into TITLE IX GENERAL PROVISION.

Seventh resolution

The meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles and introduce paragraphs 3 to 5 thereafter, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at twenty-four million eight hundred twenty-seven thousand one hundred ten United States Dollars (USD 24.827.110,00) represented by two thousand nine hundred ninety-nine (2.999) ordinary shares (the Ordinary Shares), twenty (20) category B shares (the Category B Shares) and two million four hundred seventy-nine thousand six hundred ninety-two (2.479.692) category C shares (the Category C Shares) all of ten United States Dollars (USD 10,00) each, carrying one voting right each in the general shareholders meetings.

Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at one hundred million United States Dollars (USD 100.000.000,00) represented by an aggregate number of ten million (10.000.000) Ordinary Shares, Category B Shares or Category C Shares, of a nominal value of ten United States Dollars (USD 10,00), each.

The Board is authorized, during a period of five (5) years from the date of publication of the Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Ordinary Shares, Category B Shares and Category C Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Board and in accordance with the Law. The Board is specifically authorized to proceed to issue such authorized Ordinary Shares, Category B Shares and Category C Shares without reserving for the existing share-holders a preferential right to subscribe the Ordinary Shares, Category B Shares and/or Category C Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Ordinary Shares, Category B Shares and Category C Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the Board passes a notarial deed to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action."

Eighth resolution

The meeting resolves to introduce a paragraph 2 to article 11 of the Articles, to give it henceforth the following wording:

"The Board may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law, the Articles and any other relevant legal requirements."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CQS Finance S.A. (ci-après la Société), société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est sis au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115191, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mars 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1105, du 7 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 164, du 18 janvier 2014 (ci-après les Statuts).



L'assemblée est présidée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente a désigné Mme. Brigitte Martin, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire.

L'assemblée a désigné Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que scrutateur.

La présidente a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires sont présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations remises sous seing privé, et que le nombre de leurs actions est indiqué sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées dans le présent procès-verbal.
- II. Comme l'indique ladite liste de présence, les détenteurs de toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, actuellement fixé à vingt-quatre millions huit cent vingt-sept mille cent dix Dollars Américains (24.827.110,00 USD), sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.
 - V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions dans le capital social de la Société, qui devront être désignées comme des actions de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C), d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (10,00 USD) chacune et, sauf disposition contraire expresse dans les Statuts, assorties des mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes et que les actions de catégorie B;
- 2. Conversion de deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-douze (2.479.692) actions ordinaires existantes de la Société en deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-douze (2.479.692) Actions de Catégorie C (ci-après la Conversion des Actions Ordinaires);
- 3. Modification de l'article 17, paragraphe 4, des Statuts, et introduction des paragraphes 5 et 6 à la suite, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:
- " Art. 17. Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société, étant entendu toutefois que les Actions de Catégorie C ouvriront droit à un dividende préférentiel annuel non-cumulatif payable avant toute autre distribution de dividende, pour un montant égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C (ci-après le Dividende Préférentiel).

Chaque Action de Catégorie C autorisera son détenteur à recevoir un Dividende Préférentiel sur ladite Action de Catégorie C jusqu'à concurrence d'un montant maximum égal à la valeur nominale de ladite Action de Catégorie C.

Afin de lever toute ambiguïté, le Dividende Préférentiel accumulé peut seulement être déclaré s'il est payé à la même date et peut seulement être déclaré si des réserves distribuables sont disponibles pour le payer. L'assemblée générale décidera à sa propre discrétion de déclarer un Dividende Préférentiel accumulé.

Nonobstant ce qui précède, aucun Dividende Préférentiel ne peut s'accumuler ou être déclaré en cas de survenance d'un Evénement Déclencheur et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur. Afin de lever toute ambiguïté, tout Dividende Préférentiel qui a été accumulé mais qui n'a pas été déclaré avant la survenance de l'Evénement Déclencheur sera annulé et ne pourra pas être déclarée en cas de survenance d'un Evénement Déclencheur et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur.

Le montant impayé du bénéfice net, après déduction du Dividende Préférentiel, peut être distribué aux détenteurs des autres actions au prorata de leur participation au titre des Actions de Catégorie B et des Actions Ordinaires prises dans leur ensemble. Les détenteurs des Actions de Catégorie C seront uniquement autorisés à recevoir le Dividende Préférentiel et aucun autre dividende.»

- 4. Modification de l'article 18, paragraphe 2, des Statuts et introduction d'un paragraphe 3 à la suite, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:
- " **Art. 18.** Les détenteurs des Actions de Catégorie C seront autorisés à recevoir en priorité, sur les bénéfices de liquidation, le remboursement de la valeur nominale des Actions de Catégorie C qu'ils détiennent dans la Société, ainsi que le remboursement de la prime d'émission attachée aux Actions de Catégorie C, le cas échéant (ci-après le Bénéfice de Liquidation Préférentiel).

Le montant impayé des bénéfices de liquidation, le cas échéant, après déduction du Bénéfice de Liquidation Préférentiel, sera distribué aux détenteurs d'Actions de Catégorie B et d'Actions Ordinaires prises dans leur ensemble, au prorata de leur participation.»

5. Insertion d'un nouveau TITRE VIII EVENEMENT DECLENCHEUR, avec la teneur suivante:

«Titre VIII. Événement déclencheur

Art. 19. Dans cet article, et dans les Statuts de la Société, avec leurs éventuelles modifications, les termes suivants commençant par une majuscule possèdent la définition suivante:



Réglementation des Fonds

Propres

désigne, à tout moment, les lois, réglementations, obligations, normes, directives et politiques relatives à l'adéquation des fonds propres pour le Groupe et émanant soit (i) de la FCA (Financial Conduct Authority - autorité britannique de réglementation financière) et/ou (ii) de toute autre autorité nationale ou européenne, et dans chaque cas en vigueur au Royaume-Uni (ou dans tout autre territoire dans lequel la Société peut être constituée ou domiciliée) et applicables au Groupe.

Fonds Propres de Base de Catégorie 1 désigne, à la Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à une Date de Calcul Extraordinaire, la somme, exprimée en Dollars Américains, de l'ensemble des montants constitutifs des fonds propres de base de catégorie 1 du Groupe à cette date, diminuée de toute déduction sur les fonds propres de base de catégorie 1 exigée à cette date, dans chaque cas telle que calculée par la Société sur une base consolidée conformément à la Réglementation des Fonds Propres applicable au Groupe à ladite Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à ladite Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas. Pour les besoins de la présente définition, le terme «fonds propres de base de catégorie 1» possèdera la signification qui lui est attribuée dans le CRD IV (dans sa version modifiée ou substituée à tout moment) tel qu'interprété et appliqué conformément à la Réglementation des Fonds Propres alors applicable au Groupe.

CRD IV

désigne le paquet législatif composé de la Directive 2013/36/UE relative à l'accès à

l'activité des

établissements de crédit et à la surveillance prudentielle des établissements de crédit

et des entreprises d'investissement, et du Règlement CRD IV.

Règlement CRD IV désigne le Règlement (UE) n°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil en date

du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Date de Calcul Extraordinaire

désigne un jour ouvrable (autre qu'une Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle) lors duquel le Ratio à Pleine Charge de Fonds Propres de Base de Catégorie

1 est calculé sur instruction de la FCA britannique ou à la discrétion de la Société. signifie, pour une mesure présentée ou décrite comme étant «à pleine charge», que

A Pleine Charge

cette mesure est calculée sans appliquer les dispositions transitoires visées dans la Partie Dix du Règlement CRD IV (avec ses modifications éventuelles depuis lors).

Ratio à Pleine Charge de Fonds Propres de Base de Catégorie 1

désigne, à la Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à une Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas, le Ratio de Fonds Propres de Base de Catégorie 1 à cette date par rapport à l'Actif Pondéré en Fonction des Risques à la même date, exprimé sous forme de pourcentage et sur base que l'ensemble des mesures utilisées dans ce calcul soit calculé sur base d'un calcul à Pleine Charge.

Groupe

désigne la Société et les entités incluses dans le «Groupe E.E.E.» de CQS à tout moment et tel que défini conformément aux règles de la CFA britannique.

Actif Pondéré en Fonction

des Risques

désigne, à la Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à une Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas, le montant total, exprimé en Dollars Américains, de l'actif pondéré en fonction des risques du Groupe à cette date, tel que calculé par la Société sur une base consolidée conformément à la Règlementation des Fonds Propres applicable au Groupe à cette date. Pour les besoins de la présente définition, le terme «actif pondéré en fonction des risques» désigne l'actif pondéré en fonction des risques ou le montant total d'exposition aux risques, tel que calculé par la Société conformément à la Règlementation des Fonds Propres applicable au Groupe.

Date de Clôture d'une Période

Semi-Annuelle

désigne le dernier jour de chaque période pour laquelle le calcul semi-annuel d'adéquation des fonds propres doit être fourni à la FCA britannique.

Evénement Déclencheur

Un «Evénement Déclencheur» survient si le Ratio à Pleine Charge des Fonds Propres de Base de Catégorie 1 à la Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à une Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas, est inférieur à sept pour cent (7%) à cette

date.

Date de l'Evénement

désigne la date, à partir d'une Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou d'une Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas, à laquelle l'Evénement Déclencheur

Déclencheur survi

A la survenance de l'Evénement Déclencheur et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur, les Actions de Catégorie C seront automatiquement converties en Actions Ordinaires et ne permettront plus à leurs détenteurs de recevoir un Dividende Préférentiel (tel que décrit à l'Article 17) ou un Bénéfice de Liquidation Préférentiel. Afin de lever toute ambiguïté, aucun Dividende Préférentiel ne s'accumulera ou sera déclaré à la survenance de l'Evénement Déclencheur et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur.



Le Conseil est autorisé par les présentes, à compter de la date de l'acte notarié édictant les présentes résolutions, à prendre des résolutions sous seing privé aux fins (i) de reconnaître la survenance de l'Evénement Déclencheur et (ii) de fixer la Date de l'Evénement Déclencheur.

Le Conseil est également autorisé par les présentes, à la survenance de la Date de l'Evénement Déclencheur, à enregistrer la conversion des Actions de Catégorie C en Actions Ordinaires ainsi que la modification des Statuts de la Société en vertu d'un acte notarié. Afin de lever toute ambiguïté, et en l'absence d'un acte par lequel les Actions de Catégorie C sont converties en Actions Ordinaires, au jour et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur les Actions de Catégorie C auront rang égal avec les Actions Ordinaires s'agissant de la distribution du boni de liquidation, le cas échéant.»

- 6. Renumérotation de l'ancien TITRE VIII DISPOSITION GENERALE des Statuts en TITRE IX DISPOSITION GENERALE:
- 7. Modification de l'article 5, paragraphe 1, des Statuts et introduction des paragraphes 3 à 5 à la suite, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:
- " **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt-quatre millions huit cent vingt-sept mille cent dix Dollars Américains (USD 24.827.110,00) représentés par deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) actions ordinaires (ci-après dénommées les Actions Ordinaires), vingt (20) actions de catégorie B (ci-après dénommées les Actions de Catégorie B), et deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-douze (2.479.692) actions de catégorie C (ci-après dénommées les Actions de Catégorie C), possédant chacune un montant unitaire de dix Dollars Américains (USD 10,00), et assorties chacune d'un droit de vote lors des assemblées générales d'actionnaires.

Toute prime d'émission versée lors de la souscription d'actions données restera toujours attachée aux actions sur lesquelles elle a été versée et sera remboursée exclusivement aux propriétaires de ces actions.

Le capital autorisé, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à cent millions de Dollars Américains (USD 100.000.000,00) représentés par un nombre total de dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires, d'Actions de Catégories B ou d'Actions de Catégorie C, d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune.

Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte public modifiant les Statuts, à augmenter à tout moment le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des Actions Ordinaires, des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et libérées moyennant une contribution en nature ou en espèces, par conversion d'instruments convertibles, par incorporation de créances ou selon toute autre méthode que le Conseil devra déterminer et ce dans le respect de la Loi. Le Conseil est notamment autorisé à procéder à l'émission de ces Actions Ordinaires, Actions de Catégorie B et Actions de Catégorie C autorisées sans réserver, au profit des actionnaires existants, un droit préférentiel de souscription des Actions Ordinaires, des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C devant être émises. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou dirigeant dûment autorisé de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les fonctions liées à l'acceptation des souscriptions et à la réception des paiements relatifs aux Actions Ordinaires, aux Actions de Catégorie B et aux Actions de Catégorie C représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le Conseil adoptera un acte notarié aux fins de donner effet à une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme étant modifié d'office afin de prendre en compte le résultat de cette action.»

- 8. Introduction d'un paragraphe 2 dans l'article 11 des Statuts, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:
- «Le Conseil peut verser des dividendes provisoires aux actionnaires dans le respect de la Loi, des Statuts et de toute autre obligation légale pertinente.»
 - Divers.
 - VI. L'assemblée, après délibération, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions dans le capital social de la Société, lesquelles actions seront désignées comme des Actions de Catégorie C, d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune et, sauf disposition contraire expresse dans les Statuts, assorties des mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires et Actions de Catégorie B existantes.

Seconde résolution

L'assemblée décide de convertir deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-douze (2.479.692) Actions Ordinaires de la Société en deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-douze (2.479.692) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune (conversion ci-après dénommée la Conversion des Actions Ordinaires).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17, paragraphe 4, des Statuts et d'introduire les paragraphes 5 et 6 à la suite, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:



" Art. 17. Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société, étant entendu toutefois que les Actions de Catégorie C ouvriront droit à un dividende préférentiel annuel non-cumulatif payable avant toute autre distribution de dividende, pour un montant égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C (ci-après le Dividende Préférentiel). Chaque Action de Catégorie C autorisera son détenteur à recevoir un Dividende Préférentiel sur ladite Action de Catégorie C jusqu'à concurrence d'un montant maximum égal à la valeur nominale de ladite Action de Catégorie C.

Afin de lever toute ambiguïté, le Dividende Préférentiel accumulé peut seulement être déclaré s'il est payé à la même date et peut seulement être déclaré si des réserves distribuables sont disponibles pour le payer. L'assemblée générale décidera à sa propre discrétion de déclarer un Dividende Préférentiel accumulé. Nonobstant ce qui précède, aucun Dividende Préférentiel ne peut s'accumuler ou être déclaré en cas de survenance d'un Evénement Déclencheur et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur. Afin de lever toute ambiguïté, tout Dividende Préférentiel qui a été accumulé mais qui n'a pas été déclaré avant la survenance de l'Evénement Déclencheur sera annulé et ne pourra pas être déclarée en cas de survenance d'un Evénement Déclencheur et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur.

Le montant impayé du bénéfice net, après déduction du Dividende Préférentiel, peut être distribué aux détenteurs des autres actions au prorata de leur participation au titre des Actions de Catégorie B et des Actions Ordinaires prises dans leur ensemble. Les détenteurs des Actions de Catégorie C seront uniquement autorisés à recevoir le Dividende Préférentiel et aucun autre dividende.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18, paragraphe 2, des Statuts et d'introduire un paragraphe 3 à la suite, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

" Art. 18. Les détenteurs des Actions de Catégorie C seront autorisés à recevoir en priorité, sur les bénéfices de liquidation, le remboursement de la valeur nominale des Actions de Catégorie C qu'ils détiennent dans la Société, ainsi que le remboursement de la prime d'émission attachée aux Actions de Catégorie C, le cas échéant (ci-après le Bénéfice de Liquidation Préférentiel).

Le montant impayé des bénéfices de liquidation, le cas échéant, après déduction du Bénéfice de Liquidation Préférentiel, sera distribué aux détenteurs d'Actions de Catégorie B et d'Actions Ordinaires prises dans leur ensemble, au prorata de leur participation.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau TITRE VIII EVENEMENT DECLENCHEUR avec la teneur suivante:

«Titre VIII. Événement déclencheur

Art. 19. Dans cet article, et dans les Statuts de la Société, avec leurs éventuelles modifications, les termes suivants commençant par une majuscule possèdent la définition suivante:

Réglementation des Fond	S
Propres	

désigne, à tout moment, les lois, réglementations, obligations, normes, directives et politiques relatives à l'adéquation des fonds propres pour le Groupe et émanant soit (i) de la FCA (Financial Conduct Authority - autorité britannique de réglementation financière) et/ou (ii) de toute autre autorité nationale ou européenne, et dans chaque cas en vigueur au Royaume- Uni (ou dans tout autre territoire dans lequel la Société peut être constituée ou

domiciliée) et applicables au Groupe.

Fonds Propres de Base de Catégorie 1

désigne, à la Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à une Date de Calcul Extraordinaire, la somme, exprimée en Dollars Américains, de l'ensemble des montants constitutifs des fonds propre de base de catégorie 1 du Groupe à cette date, diminuée de toute déduction sur le fonds propre de base de catégorie 1 exigée à cette date, dans chaque cas telle que calculée par la Société sur une base consolidée conformément à la Réglementation des Fonds Propres applicable au Groupe à ladite Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à ladite Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas. Pour les besoins de la présente définition, le terme «fonds propres de base de catégorie 1» possèdera la signification qui lui est attribuée dans le CRD IV (dans sa version modifiée ou substituée à tout moment) tel qu'interprété et appliqué conformément à la Réglementation des Fonds Propres alors applicable au Groupe.

CRD IV

désigne le paquet législatif composé de la Directive 2013/36/UE relative à l'accès à l'activité des établissements de crédit et à la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et de la Réglementation CRD IV.



Règlement CRD IV désigne le Règlement (UE) n°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil en date

du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de

crédit et aux entreprises d'investissement.

Date de Calcul Extraordinaire désigne un jour ouvrable (autre qu'une Date de Clôture d'une Période Semi-

> Annuelle) lors duquel le Ratio à Pleine Charge de Fonds Propres de Base de Catégorie 1 est calculé sur instruction de la FCA britannique ou à la discrétion de la Société. signifie, pour une mesure présentée ou décrite comme étant «à pleine charge», que

cette mesure est calculée sans appliquer les dispositions transitoires visées dans la Partie Dix du Règlement CRD IV (avec ses modifications éventuelles depuis lors).

Ratio à Pleine Charge de Fonds désigne, à la Date de Clôture d'une Période Semi-

Annuelle ou à une Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas, le ratio de fonds Propres de Base de Catégorie 1

propres de base de catégorie 1 à cette date par rapport à l'Actif Pondéré en Fonction des Risques à la même date, exprimé sous forme de pourcentage et sur base que l'ensemble des mesures utilisées dans ce calcul soit calculé sur base d'un calcul à

Pleine Charge.

Groupe désigne la Société et les entités incluses dans le «Groupe E.E.E.» de CQS à tout

moment et tel que défini conformément aux règles de la CFA britannique.

Actif Pondéré en Fonction

des Risques

A Pleine Charge

désigne, à la Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à une Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas, le montant total, exprimé en Dollars Américains, de l'actif pondéré en fonction des risques du Groupe à cette date, tel que calculé par la Société sur une base consolidée conformément à la Règlementation des Fonds Propres applicable au Groupe à cette date. Pour les besoins de la présente définition, le terme «actif pondéré en fonction des risques» désigne l'actif pondéré en fonction des risques ou le montant total d'exposition aux risques, tel que calculé par la Société

conformément à la Règlementation des Fonds Propres applicable au Groupe.

Date de Clôture d'une Période

Semi-Annuelle

désigne le dernier jour de chaque période pour laquelle le calcul semi-annuel d'adéquation des fonds propres doit être fourni à la FCA britannique.

Evénement Déclencheur Un «Evénement Déclencheur» survient si le Ratio à Pleine Charge des Fonds Propres

de Base de Catégorie 1 à la Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou à une Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas, est inférieur à sept pour cent (7%) à cette

date.

Date de l'Evénement désigne la date, à partir d'une Date de Clôture d'une Période Semi-Annuelle ou d'une

Date de Calcul Extraordinaire, selon le cas, à laquelle l'Evénement Déclencheur

Déclencheur survient

A la survenance de l'Evénement Déclencheur et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur, les Actions de Catégorie C seront automatiquement converties en Actions Ordinaires et ne permettront plus à leurs détenteurs de recevoir un Dividende Préférentiel (tel que décrit à l'Article 17) ou un Bénéfice de Liquidation Préférentiel. Afin de lever toute ambiguïté, aucun Dividende Préférentiel ne s'accumulera ou sera déclaré à la survenance de l'Evénement Déclencheur et à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur.

Le Conseil est autorisé par les présentes, à compter de la date de l'acte notarié édictant les présentes résolutions, à prendre des résolutions sous seing privé aux fins (i) de reconnaître la survenance de l'Evénement Déclencheur et (ii) de fixer la Date de l'Evénement Déclencheur.

Le Conseil est également autorisé par les présentes, à la survenance de la Date de l'Evénement Déclencheur, à enregistrer la conversion des Actions de Catégorie C en Actions Ordinaires ainsi que la modification des Statuts de la Société en vertu d'un acte notarié. Afin de lever toute ambiguïté, et en l'absence d'un acte par lequel les Actions de Catégorie C sont converties en Actions Ordinaires, à compter de la Date de l'Evénement Déclencheur les Actions de Catégorie C auront rang égal avec les Actions Ordinaires s'agissant de la distribution du boni de liquidation, le cas échéant.»

Sixième résolution

Compte tenu de l'insertion du nouveau TITRE VIII EVENEMENT DECLENCHEUR, l'assemblée décide de renuméroter l'ancien TITRE VIII DISPOSITION GENERALE des Statuts en TITRE IX DISPOSITION GENERALE.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des Statuts et d'introduire les paragraphes 3 à 5 à la suite, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Le capital souscrit est fixé à vingt-quatre millions huit cent vingt-sept mille cent dix Dollars Américains (24.827.110,00 USD) représentés par deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) actions ordinaires (ci-après dénommées les Actions Ordinaires), vingt (20) actions de catégorie B (ci-après dénommées les Actions de Catégorie B), et deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-douze (2.479.692) actions de catégorie C (ci-après



dénommées les Actions de Catégorie C), possédant chacune un montant unitaire de dix Dollars Américains (10,00 USD), et assorties chacune d'un droit de vote lors des assemblées générales d'actionnaires.

Toute prime d'émission versée lors de la souscription d'actions données restera toujours attachée aux actions sur lesquelles elle a été versée et sera remboursée exclusivement aux propriétaires de ces actions.

Le capital autorisé, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à cent millions de Dollars Américains (USD 100.000.000,00) représentés par un nombre total de dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires, d'Actions de Catégories B ou d'Actions de Catégorie C, d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,00) chacune.

Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des Statuts, à augmenter à tout moment le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des Actions Ordinaires, des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et libérées moyennant une contribution en nature ou en espèces, par conversion d'instruments convertibles, par incorporation de créances ou selon toute autre méthode que le Conseil devra déterminer et ce dans le respect de la Loi. Le Conseil est notamment autorisé à procéder à l'émission de ces Actions Ordinaires, Actions de Catégorie B et Actions de Catégorie C autorisées sans réserver, au profit des actionnaires existants, un droit préférentiel de souscription des Actions Ordinaires, des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C devant être émises. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, les fonctions liées à l'acceptation des souscriptions et à la réception des paiements relatifs aux Actions Ordinaires, aux Actions de Catégorie B et aux Actions de Catégorie C représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le Conseil adoptera un acte notarié aux fins de donner effet à une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme étant modifié d'office afin de prendre en compte le résultat de cette action».

Huitième résolution

L'assemblée décide d'introduire un paragraphe 2 dans l'article 11 des Statuts, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

«Le Conseil peut verser des dividendes provisoires aux actionnaires dans le respect de la Loi, des Statuts et de toute autre obligation légale pertinente.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

La partie soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête du mandataire des comparants susvisés, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, a été fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Martin, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 23 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014149955/647.

(140171120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Bambini Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.049.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014152573/12.

(140175151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



Sogecore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 70.899.

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOGECORE S.A. (ci-après «la Société»), société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Sennningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous la section B numéro 70.899, constituée par acte de scission reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 763 du 14 octobre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Léonard, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le président a nommé en qualité de secrétaire et l'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Aline Dalenconte, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le président requiert le notaire d'acter ce que:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège social à L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain et modification afférente de l'article 4 des statuts.
 - 2. Augmentation du capital social pour le porter à EUR 125.000.-sans émission d'actions nouvelles.
 - 3. Libération par incorporation des résultats reportés.
 - 4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 5. Modification de l'article 6 des statuts.
 - 6. Modification de l'article 8 des statuts.
 - 8. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.053,24.- (mille cinquante-trois euros vingt-quatre centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76.- (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize centimes) à EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) sans émission d'actions nouvelles et par fixation de la valeur nominale à EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) par action.

Libération

L'augmentation de capital social a été intégralement libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 1.053,24.- (mille cinquante-trois euros vingt-quatre centimes).

La preuve de l'existence desdits résultats a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un état financier arrêté au 31 décembre 2013 ainsi que d'un certificat émanant du conseil d'administration, lesquels documents resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.»



Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Les actions de la société sont nominatives. Il est tenu, au siège social, un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société.

La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant, à son égard, propriétaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ EUR 1.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. LÉONARD, A. DALENCONTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42094. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145791/86.

(140165979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Sadia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.200.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 29 août 2014 a décidé

- de renouveler les mandats des administrateurs

M. Antoine Hientgen, expert-comptable, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Mme. Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

- de nommer M. Alain Schreurs, juriste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes

FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le mandat de M. Manuel Hack n'a pas été renouvelé.

SADIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014152370/20.

(140174094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck